



## MAIRIE DE CONDAMINE

### COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOUT 2018

\*\*\*\*\*

Légalement convoqué le 23 Août 2018, le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 30 Août 2018 à 19h00, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BRUYAS, Maire,

Nombre de membres		Etaient présents : M FAVRE Romain 1 <sup>er</sup> Adjoint - VAILLOUD D 2 <sup>ème</sup> Adjoint - BOLLACHE JL -GOURMAND S – MAGDELAINE G – SADA P - VANET S. Etaient excusés : GUILLERMIN AUDREY 3 <sup>ème</sup> Adjointe - MONNET D Conseiller Délégué.
Afférents au Conseil municipal	Qui ont pris part aux délibérations	
10	8	

Après avoir procédé à l'appel nominal et avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10

En application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le secrétaire de séance est nommé en la personne de Monsieur Guy MAGDELAINE.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir approuver le compte rendu de la réunion du 26 Juillet 2018.

Pour : 8	Abstention : 0	Contre : 0
----------	----------------	------------

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour et prend la parole pour évoquer le 1<sup>er</sup> sujet.

#### **1°) ECHANGE DE PARCELLES COMMUNALES AVEC LA SARL LAVEIX PERE ET FILS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents, la délibération n° 2018/024 en date du 26 juillet 2018. Il explique la nécessité d'annuler et de remplacer cette délibération suite à la demande de Maître Vanessa BEGUINOT Notaire. Certains éléments stipulés dans ce document sont erronés.

Monsieur le Maire reformule l'échange de parcelles communales avec la Sarl LAVEIX Père et Fils situées 9 Rue de la Doye à Condamine 01430.

#### **2°) DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PUBLIC EN DOMAINE PRIVE.**

Dans le cadre de l'échange de la parcelle A 1587 de 5 M<sup>2</sup> en vue de son aliénation à la Sarl LAVEIX PERE ET FILS, Monsieur le Maire rappelle l'obligation de déclassement d'une emprise du domaine public en domaine privé de cette parcelle située 9 Rue de la Doye.

#### **3°) RECLASSEMENT D'UNE EMPRISE DU DOMAINE PRIVE EN DOMAINE PUBLIC.**

Dans le cadre de l'échange des parcelles A 1589 - 1591 – A1595 -A 1592 -A 1593 – A 1590 situées 9 Rue de la Doye pour une superficie totale de 1 435 m<sup>2</sup> et appartenant à la Sarl LAVEIX PERE ET FILS en vue de l'aliénation à la commune, Monsieur le Maire rappelle l'obligation de reclassement d'une emprise du domaine privé en domaine public de ces parcelles situées 9 Rue de la Doye.

#### **4°) EXTENSION DE PERIMETRE DU HAUT-BUGEY AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire explique l'extension de périmètre de la communauté d'agglomération Haut-Bugey Agglomération en intégrant la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville au 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

Il demande par délibération de principe des membres du Conseil Municipal, l'intégration de la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville à Haut-Bugey Agglomération.

En effet il s'agit d'une délibération de principe sachant que la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville et Haut-Bugey Agglomération ont acté cet accord.

#### **5°) MODIFICATION DES STATUTS DE HAUT-BUGEY AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'extension de périmètre de Haut-Bugey Agglomération avec la Communauté de Communes du Plateau d'Hauteville il est nécessaire de procéder à la modification des statuts de Haut-Bugey Agglomération.

Il demande par délibération de principe des membres du Conseil Municipal, l'accord de la modification des statuts de Haut-Bugey Agglomération.

#### **6°) RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU FOND SOLIDARITE LOGEMENT**

Comme chaque année Monsieur le Maire demande aux membres de présents l'autorisation de verser à la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain la somme de 135.90 € correspondant au Fond Solidarité Logement. Il rappelle le caractère obligatoire de cette cotisation. Cette cotisation s'élève à 0.30 €/habitant.

#### **7°) AVIS DES COMMUNES SUR LE PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL. (PPGD)**

Monsieur le Maire, explique que par délibération de Haut-Bugey agglomération, celle-ci a proposé le lancement d'une démarche d'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs et la création d'une Conférence Intercommunale du Logement.

Vu l'avis favorable de cette conférence en date du 07 mars 2018, l'adoption du PPGD est rendu obligatoire par la loi.

Le but de ce PPGD est de permettre aux demandeurs de logements sociaux de disposer d'une information plus précise et complète lui permettant de devenir acteur de sa demande de logements sociaux.

Après décision des membres du Conseil Municipal, la commune sera désignée comme lieu d'orientation des administrés auprès des communes en mesure de fournir des renseignements relatifs à leur demande de logement social.

#### **8°) TRANSFORMATION D'UN CONTRAT CDD EN CONTRAT CDI**

Monsieur le Maire explique aux membres présents la nécessité de transformer le Contrat à Durée Déterminée en Contrat à Durée Indéterminée après 6 années de présence de l'agent en poste du secrétariat de mairie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

#### **9°) PROJET DE CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE**

A la demande de Monsieur le Maire d'Outriaz, le débat concernant le projet de création d'une commune nouvelle sur le territoire de la Combe du Val a été relancé lors d'une réunion des maires en date du 27 Juillet 2018.

A l'issue de cette réunion, tous les Conseils Municipaux de la Combe du Val avaient pour mission de se réunir afin d'apporter un avis sur l'éventuelle création d'une commune nouvelle avant le 31 Août.

La commune a émis un refus de se lancer dans ce projet pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019 principalement en raison du manque de projets communs qui pourrait permettre d'optimiser le fonctionnement groupé et le manque de temps mettre en place ce projet au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **10°) FLEURISSEMENT COMMUNAL :**

Le jury du Comité départemental de fleurissement a effectué le passage dans la commune le 16 Août 2018.

Les membres du jury ont été reçus en mairie par Monsieur le Maire et Mesdames du Comité de fleurissement de Condamine ont présenté le fleurissement de notre commune par une visite à pied.

Le classement final au niveau départemental par le Comité Départemental de fleurissement n'a pas encore été transmis.

#### **11°) LOCAL DES POMPIERS**

Monsieur le Maire explique après entretien avec Mr Antunès, que le bâtiment restera en location pendant 2 ans puisque le bâtiment ne se vend pas dans l'immédiat.

Monsieur le Maire précise que le loyer au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sera plus élevé que le loyer actuel.

Une nouvelle convention sera signée au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### **12°) TRAVAUX CIMETIERE**

L'entreprise COCHOD a procédé à l'élargissement du portail de l'entrée du cimetière afin de permettre d'accès aux véhicules qui doivent faire des interventions sur les tombes.

Les travaux devraient être terminés pour la fête de la Toussaint.

Plus rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h00.

Fait à Condamine, le 06 Septembre 2018

Affiché le 10 Septembre 2018

En exécution de l'article L2121-25 du Code Général  
Des Collectivités Territoriales

Le Maire  
Gérard BRUYAS